

<http://ugtg.org/spip.php?article1202>



Communiqué de presse à propos de l'arrestation de Charly LENDO et José NAEJUS dirigeants de L'UGTG



- Expressions - Communiqués -
Date de mise en ligne mercredi 19 mai 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Pointe-à-Pitre, le 18 Mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PROPOS DE L'ARRESTATION DE CHARLY LENDO ET JOSE NAEJUS

DIRIGEANTS DE L'UGTG

L'UGTG condamne la lâche arrestation de ses deux dirigeants Charly LENDO et José NAEJUS, par les forces de répression de l'état colonial français. Il s'agit là de la manifestation permanente de l'apartheid et de la domination coloniale qui existe en Guadeloupe.

Il a suffi que les Guadeloupéens s'insurgent, contre le racisme à l'embauche qui existe à Fort Royal, pour être arrêtés, violentés et menottés par les manblo.

L'Hôtel Fort Royal compte 70 salariés dont seulement une vingtaine de Guadeloupéens, le reste des travailleurs étant de nationalité suédoise.

Et pourtant le Conseil Régional, propriétaire des lieux, s'était engagé à faire respecter l'Accord visant à augmenter l'effectif des Guadeloupéens travaillant dans cet établissement (**article 101 du protocole du 4 mars 2009**) [1].

Il n'en est rien, c'est l'apartheid, c'est le racisme à l'embauche, c'est la discrimination à l'encontre des Guadeloupéens, et cela avec la complicité des élus et des collectivités.

L'UGTG exige :

la libération immédiate de ses deux dirigeants, appelle l'ensemble des Travailleurs et du Peuple de Guadeloupe à poté solidarité pou lè kanmarad et à se mobiliser pour vaincre le racisme, la discrimination et l'aphartheid en Guadeloupe.

L'UGTG exhorte les Guadeloupéens à boycotter cet établissement, **nou paka poté moun ki ka tréné nou !**

FO NOU GWADLOUPEYEN TRAVAY AN PEYI AN NOU !

Le Secrétaire Général

E. DOMOTA

[1] Protocole accord du 4 mars 2009 - Article 101 :

« La Région s'engage à veiller l'application effective par le groupe Langley de l'accord conclu, prévoyant une augmentation régulière et très significative de l'emploi local à l'hôtel Fort Royal ».